



Les oubliés de l'égalité des chances

1. ÉDIFIER UNE NATION PLURALISTE	31
1.1 Lever les ambiguïtés de notre rapport à l'immigration.....	32
1.2 Reconnaître la dimension pluriethnique de la nation	63
2. PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES	79
2.1 Les insuffisances de l'égalité formelle	81
2.2 Pour une action positive à la française	97
3. VERS UNE POLITIQUE NATIONALE ANTI-GHETTO	125
3.1 Pas d'égalité des chances sans politique anti-ghetto.....	127
3.2 « Déségréguer » l'habitat : mixité, mobilité, accession	154
3.3 Promouvoir l'égalité des chances à l'école	170
3.4 L'accès à l'emploi, condition d'une société inclusive.....	193

PRINCIPALES PROPOSITIONS

ÉTABLIR UN PROGRAMME D'ÉQUITÉ DANS L'ACCÈS À L'EMPLOI

- Mettre en œuvre la « Charte de la diversité », ouverte aux entreprises souhaitant formaliser leur engagement pour le respect de la diversité culturelle et ethnique de la population française en matière de recrutement, de formation et de promotion professionnelles.
- Créer une « clause d'inclusivité » conditionnant la dévolution des marchés publics et le bénéfice de subventions publiques au respect par les entreprises des engagements inscrits dans la Charte de la diversité.
- Ouvrir la fonction publique à la diversité en mettant en œuvre, lors des concours de recrutement ou des nominations dans la fonction publique, des dispositifs permettant de refléter la diversité ethnique du pays.



FAVORISER LA FORMATION ET L'EMPLOI DES JEUNES

- Mettre en œuvre un plan d'orientation et de formation aux « 20 métiers de demain » qui proposerait une filière d'études secondaires, complémentaire à la filière générale, directement axée sur la formation à l'un des « 20 métiers » pour lesquels les besoins seront en forte croissance au cours des 10 années à venir.

PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES À L'ÉCOLE

- Renforcer le critère de disparité sociale (taux de crédits supplémentaires affectés aux établissements en ZEP) en faveur des collèges ZEP de 9 % à 17 %.
- Généraliser et formaliser les conventions entre les ZEP et les grandes écoles, modifier certains concours de recrutement pour favoriser la diversité sociale et ethnique des élites françaises.
- Proposer une plus grande autonomie aux équipes et aux établissements localisés dans les zones difficiles.

PROMOUVOIR AU RANG DE CAUSE NATIONALE LA LUTTE CONTRE LES GHETTOS

- Promulguer et mettre en œuvre une loi de Programmation « anti-ghetto » sur une durée de 10 ans pour mettre fin à la ghettoïisation sociale et ethnique croissante des quartiers.
- Redéployer le ministère de la Ville vers la ville dans son ensemble et non seulement comme ministère de secours pour la « ville qui va mal ».
- Conférer aux conseils de quartier une véritable « capacité de décision collective », dans le cadre de la décentralisation, avec un large droit à l'expérimentation.

COMBATTRE LA DÉSAGRÉGATION SOCIALE PAR L'HABITAT

- Faire de la mixité urbaine (sociale et ethnique) un objectif de droit commun dans les programmes de logement.
- Encourager massivement les programmes mixtes qui intègrent 20 à 25 % de logements sociaux dans les opérations immobilières classiques.
- Engager une politique de mobilité résidentielle en mettant fin aux « baux à vie » dans les HLM et en mettant en œuvre une politique d'accession sociale à la propriété.

RÉCONCILIER LA COMMUNAUTÉ NATIONALE AUTOUR D'UNE MÉMOIRE COMMUNE

- Reconnaître comme jour national (férié ou chômé) un jour comptant comme fête religieuse importante pour les religions minoritaires.
- Enrichir le contenu des manuels et programmes scolaires pour y introduire une vision objective de l'histoire de la colonisation, des migrations et du fait religieux.
- Créer une faculté de théologie et un centre de formation des imams.

INSTITUT
MONTAIGNE

